

PRIVILÈGE RENDEMENT

QUOTIDIEN SEPTEMBRE 2019

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

■ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

■ **Éligibilité** : Compte titres, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

■ **ISIN** : FR0013425782

(1) Notations de crédit au 7 juin 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

Cette brochure n'a pas été réalisée par l'assureur

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 20 JUIN 2019 AU 19 SEPTEMBRE 2019
(POUVANT ÊTRE CLÔTURÉE SANS PRÉAVIS)

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Privilège Rendement Quotidien Septembre 2019, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'Échéance⁽²⁾, présente les caractéristiques suivantes :

- **Une exposition à l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index (ci-après l' « Indice ») qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;**
- En cours de vie, un possible remboursement anticipé automatique du capital activable chaque jour de bourse à partir du 21 septembre 2020 (inclus) avec **versement d'un gain potentiel de 7,50 %⁽¹⁾ par année écoulée (soit un gain d'environ 0,0205 % par jour calendaire) depuis le 19 septembre 2019 (exclu)⁽²⁾** dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,14 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital majoré d'un gain de 75,0616 %⁽¹⁾, soit 7,50 %⁽¹⁾ par année écoulée, depuis le 19 septembre 2019 (exclu)⁽²⁾, si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 4,68 %⁽³⁾) ;**
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾ si l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾) ;**
 - **Une perte en capital partielle ou totale, si l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,91 %⁽³⁾).**

Privilège Rendement Quotidien Septembre 2019 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements applicables au cadre d'investissement.
- Les montants de remboursement présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à la Date d'Échéance le 3 octobre 2029). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de faillite, défaut de paiement et mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 7,50 %⁽¹⁾ par année écoulée :** (soit un gain d'environ 0,0205 % par jour calendaire écoulé) depuis le 19 septembre 2019 (exclu)⁽²⁾, dès lors qu'à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Possible remboursement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique activable chaque jour de bourse à partir du 21 septembre 2020 (inclus), dès lors qu'à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à la Date d'Échéance⁽²⁾ :** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur, au moment de la sortie.
 - **Au terme des 10 ans :** en cas de baisse du niveau de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant la Date d'Échéance⁽²⁾.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 7,50 %⁽¹⁾ par année écoulée (soit un gain maximum d'environ 0,0205 % par jour calendaire) depuis le 19 septembre 2019 (exclu)⁽²⁾, même en cas de hausse du niveau de l'Indice supérieure à ce montant (le taux de rendement annuel net maximum est de 6,14 %⁽³⁾).
- **L'Indice est équilibré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire prélevé de 5 % par an.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) et supporte le risque d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que le risque d'une faillite, d'un défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à la Date d'Échéance⁽²⁾ :** il est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

DETERMINATION DU NIVEAU INITIAL DE L'INDICE

A la Date de Constatation Initiale, le 19 septembre 2019, on observe le niveau de clôture de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

A partir du 21 septembre 2020 (inclus) jusqu'à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (exclue), on observe, à chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'Indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital ⁽²⁾	+	Un gain d'environ 0,0205 % ⁽²⁾ par jour calendaire écoulé entre le 19 septembre 2019 (exclu) ⁽¹⁾ et la Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique (incluse) ⁽¹⁾ (soit un gain de 7,50 % ⁽²⁾ par année écoulée)
---	---	---

Soit un taux de rendement annuel maximum de 6,14 %⁽³⁾

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'Indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale le 19 septembre 2029, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'Indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 3 octobre 2029 :

L'intégralité du capital ⁽²⁾	+	Un gain d'environ 0,0205 % ⁽²⁾ par jour calendaire écoulé entre le 19 septembre 2019 (exclu) ⁽¹⁾ et la Date de Constatation Finale (incluse) ⁽¹⁾ , soit un gain total de 75,0616 % ⁽²⁾ (soit un gain de 7,50 % ⁽²⁾ par année écoulée)
---	---	--

Soit un taux de rendement annuel net de 4,68 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'Indice clôture **en baisse mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 3 octobre 2029 :

L'intégralité du capital ⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾.

- Si, à cette date, l'Indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 3 octobre 2029:

Le capital ⁽²⁾ diminué de la baisse de l'Indice
--

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,91 %⁽³⁾

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

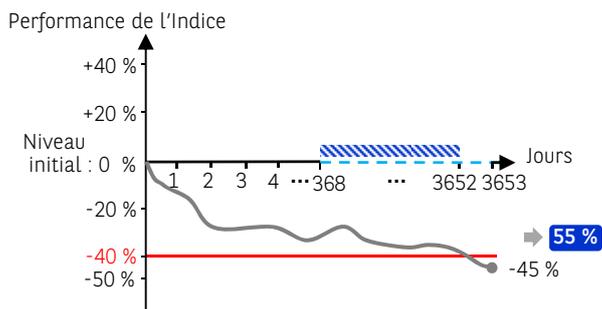
ILLUSTRATIONS

- Performance de l'Indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de remboursement automatique avec gain

— Seuil de perte en capital à l'échéance⁽²⁾

- Pourcentage du capital remboursé
- ▨ Période de constatation quotidienne du remboursement anticipé automatique⁽²⁾

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾ EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

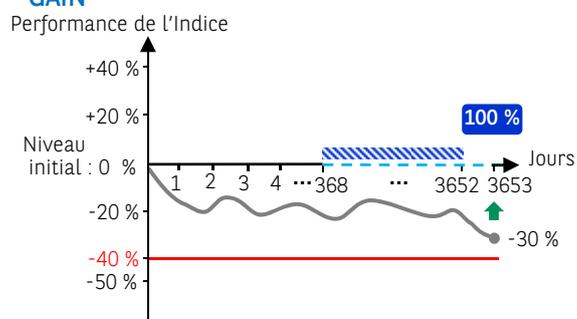


- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, du 21 septembre 2020 (inclus) au 19 septembre 2029 (exclu), l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- A la Date de Constatation Finale, le 19 septembre 2029, l'Indice clôture en baisse de 45 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance⁽²⁾. Le produit est remboursé à la Date d'Échéance⁽²⁾ avec une perte en capital.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ - 45 % = 55 % du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -6,72 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -5,78 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les Dates de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

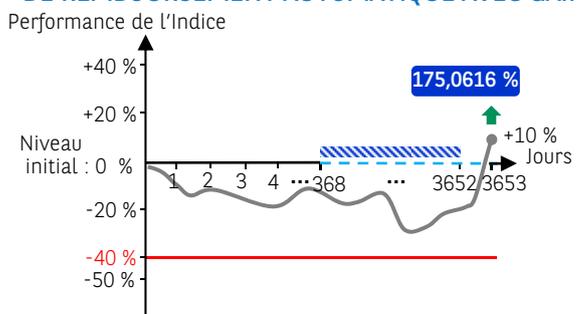
SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽²⁾ AU DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE⁽²⁾ MAIS EN-DESSOUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN



- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, du 21 septembre 2020 (inclus) au 19 septembre 2029 (exclu), l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- A la Date de Constatation Finale, le 19 septembre 2029, l'Indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance⁽²⁾ mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit rembourse l'intégralité du capital.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾, soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,49 %).

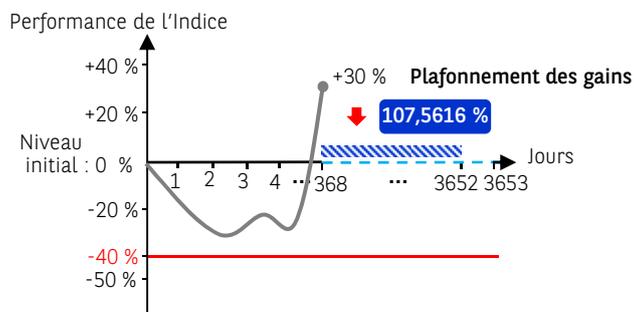
SCÉNARIO FAVORABLE: HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾ AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE AVEC GAIN



- À chaque Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾, du 21 septembre 2020 (inclus) au 19 septembre 2029 (exclu), l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le produit continue.
- A la Date de Constatation Finale, le 19 septembre 2029, l'Indice clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit rembourse l'intégralité du capital avec gain de 75,0616 %⁽¹⁾.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de (3653 x environ 0,0205 % = 75,0616 %) = 175,0616 %⁽¹⁾ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 4,68 %⁽³⁾ (supérieur à celui de l'Indice égal à 0,95 %).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DU NIVEAU DE L'INDICE À LA PREMIÈRE DATE DE CONSTATATION QUOTIDIENNE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE⁽²⁾



- Le 21 septembre 2020, l'Indice clôture en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement automatique avec gain. Le produit est automatiquement remboursé par anticipation avec gain. Le produit est remboursé automatiquement par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽¹⁾ + gain de (368 x environ 0,0205 % = 7,5616 %) = 107,5616 %⁽¹⁾ du capital, soit un taux de rendement annuel net de 6,14 %⁽³⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à 28,50 %, du fait du plafonnement des gains).

Dans le cas où, à une Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement en hausse par rapport à son niveau initial, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'Indice, du fait de la fixation des gains à 7,50 %⁽¹⁾ par année écoulée.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

(1) Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

PRÉSENTATION DE L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 20 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX

DESCRIPTION

L'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 20 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 31 août 2018.

Les caractéristiques de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index sont les suivantes :

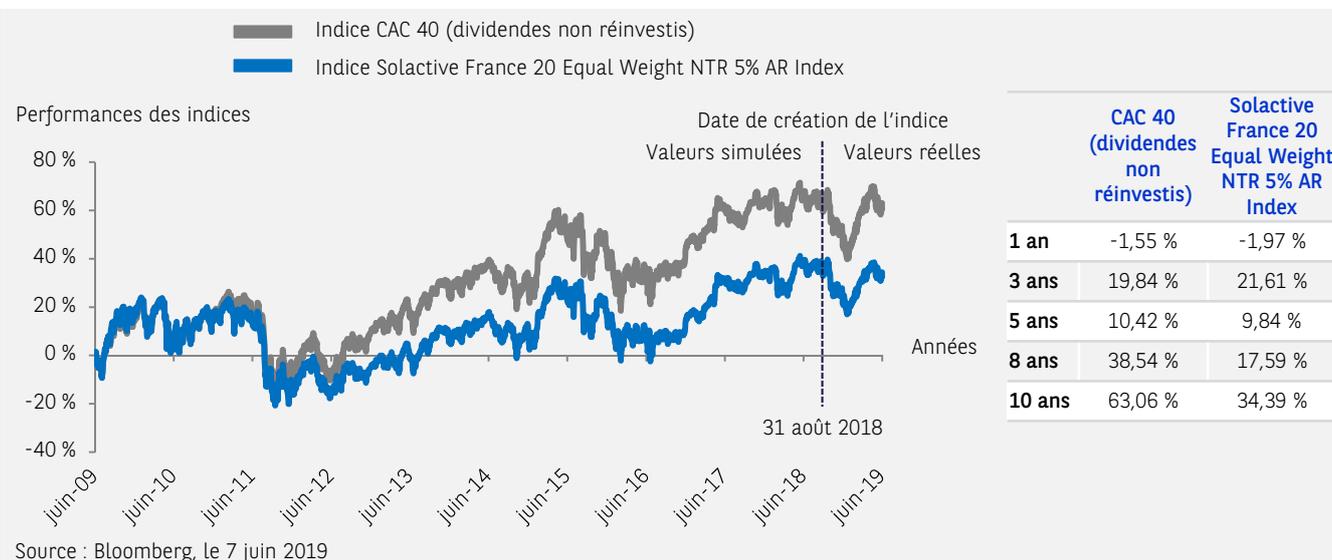
- L'Indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché.
- **Les dividendes nets sont réinvestis et un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'Indice.**
- L'Indice est rebalancé chaque trimestre.
- La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index représente 5 % du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par l'indice CAC 40® est en moyenne de 2,94% par an sur les douze dernières années contre un prélèvement forfaitaire de 5% pour l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index (source : Bloomberg).

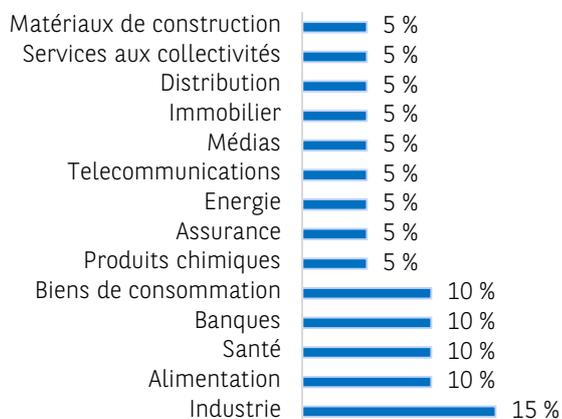
Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA6ER6>

PERFORMANCE DE L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 20 EQUAL WEIGHT NTR 5% AR INDEX DU 7 JUIN 2009 AU 7 JUIN 2019

Les performances historiques de l'Indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index sont fondées sur des valeurs simulées du 7 juin 2009 au 30 août 2018, puis sur des valeurs réelles du 31 août 2018 (date de création de l'Indice) au 7 juin 2019. **Les performances historiques, qu'elles soient simulées ou réelles, ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.**



RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE À LA DATE DU 7 JUIN 2019



COMPOSITION DE L'INDICE À LA DATE DU 7 JUIN 2019

Nom	Poids	Nom	Poids
Air Liquide SA	5 %	Kering SA	5 %
Airbus SE	5 %	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	5 %
Danone SA	5 %	L'Oréal SA	5 %
BNP Paribas SA	5 %	Orange SA	5 %
AXA SA	5 %	Pernod Ricard SA	5 %
Vinci SA	5 %	Safran SA	5 %
EssilorLuxottica SA	5 %	Sanofi	5 %
Engie SA	5 %	Schneider Electric SE	5 %
TOTAL SA	5 %	Vivendi SA	5 %
Société Générale SA	5 %	UnibailRodamcoWestfield	5 %

Source : Bloomberg, le 7 juin 2019

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs doivent prendre connaissance de la Documentation Juridique des Titres de Créance et plus particulièrement de la rubrique « Facteurs de Risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le niveau de l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Emetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Emetteur.



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0013425782
Forme juridique	EMTN, Titres de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Montant de l'émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte titre, contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.
Offre au public	Oui, en France uniquement
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Commissions de distribution	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.
Sous-jacent	Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index – Code Bloomberg : SOFRAN20 Index (dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an)
Période de commercialisation	Du 20 juin 2019 au 19 septembre 2019
Date d'émission	20 juin 2019
Dates de Constatation Initiale	19 septembre 2019
Dates de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique	Tous les jours de bourse entre le 21 septembre 2020 (inclus) et le 19 septembre 2029 (exclu)
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	10 jours ouvrés après la Date de Constatation Quotidienne de Remboursement Anticipé Automatique correspondante
Date de Constatation Finale	19 septembre 2029
Date d'Échéance	3 octobre 2029
Publication de la valorisation	Valorisation quotidienne, dans des conditions normales de marché, publiée sur la page Reuters [FR0013425782=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 7 juin 2019 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Privilège Rendement Quotidien Septembre 2019 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 20 juin 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013425782.

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonstance. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.

PRIVALTO



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change